

Vendredi 1^{er} octobre 2021

Présents : MOLINIÉ Romuald, OUVRARD François, BOUR Edith, DECAS Guy, BOZOUL-RODE Julien, GIBAULT Magali, HAMON Martine, LARTIGUE Sylvain, LAURENS Florence et PARDES Jean-François

Excusés : NEANT

Procuration : Florent GARRIGUES a donné procuration à LARTIGUE Sylvain

Secrétaire de séance : LARTIGUE Sylvain

Ouverture de la séance : 18h

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de séance du 25 juin 2021

Lecture faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Finances :

Point sur les 3 budgets :

- Le Budget communal et le budget Multi services s'exécutent conformément aux prévisions établies.
- Au 30/09/21 le Budget Régie Multi services révèle une situation extrêmement fragile

Subventions 2021 aux associations :

- Attributions des subventions validées à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.
- La Mairie prendra en charge la prestation de M. COUDON de 250€ ce qui amènera la subvention attribuée aux Estivales à 2 750€

3. Assurances Multi risques et statutaire : Propositions de contrats d'assurance 2022

La Mairie basculera les contrats d'assurance chez Groupama si AXA, assureur actuel ne revoit pas les tarifs à la baisse.

4. Le Bistrot : Devenir de l'activité et du personnel

Le Conseil Municipal est favorable, à terme, de remettre le bistrot en gérance.

Le Conseil s'entretiendra en priorité avec les salariés actuels pour une éventuelle reprise en Gérance dans le mois d'Octobre 2021, Florent, Florence, Edith et François les rencontrerons.

5. Fiscalité : Taxe aménagement

La Taxe d'aménagement passe à 2% sur l'ensemble de la commune.

6. Personnel :

- Indemnités kilométriques

La Mairie prendra en charge les indemnités kilométriques de l'employé communal selon le barème en vigueur et le modèle de son véhicule (le Conseil Municipal regardera en 2022 l'éventualité d'acheter un véhicule pour la commune).

- Participation frais de repas

Concernant la participation aux frais de repas, un montant de 5€ par repas a été validé.

- Présentation des Lignes Directives de Gestion

Edith BOUR nous a présenté les Lignes Directives de Gestion

- Participation employeur à la Mutuelle Nationale Territoriale

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La Commune propose de prendre à sa charge 7.50 € (Mutuelle proposée par la Mairie)

7. Eclairage public : Le Fajot

Un devis sera demandé à l'entreprise EPEG RESEAUX pour le chiffrage de deux mâts solaires.

8. Chemins communaux :

Les nids de poule du chemin de la Caminade au Mas de Bouyssou au Fajot seront rebouchés. La Mairie fera livrer sur le dépôt communal de la GNT 0/20.

Mas de Barrade : Les accotements de part et d'autre de la route seront nettoyés sur 1m de large afin de les sécuriser et de favoriser le croisement des véhicules.

Questions diverses :

Suivi des décisions

Validation des différents points en suspens et dates butoirs fixées selon la présentation faite par François OUVRARD (récapitulatif transmis par celui-ci suite à la réunion le 03/10/21)

Illumination de Noël

Un contrat à Eric sera établi pour la pose des guirlandes de Noël en stock à la Mairie.

Commémoration du 11 novembre

Date de la commémoration : Le 11 Novembre 2021 à 11h00

Miroir du Fajot

L'employé communal posera si possible celui en stock à l'atelier municipal.

Fin de séance à 20h10